

А/Тр 104р



LES ORIGINES  
 ET  
 LE PROGRAMME  
 DE  
 L'ALLIANCE ISRAÉLITE

CONFÉRENCE

DE

M. Maurice LEVEN

Bibliothèque Maison de l'Orient



129598



PARIS

ALLIANCE ISRAÉLITE, 45, RUE LA BRUYÈRE.

1923



LES ORIGINES  
ET  
LE PROGRAMME  
DE  
L'ALLIANCE ISRAÉLITE

---

CONFÉRENCE  
DE  
M. Maurice LEVEN

---

---



PARIS  
ALLIANCE ISRAÉLITE, 45, RUE LA BRUYÈRE  
1923

*M. Maurice Leven, avocat à la Cour de Paris, membre du Comité Central de l'Alliance Israélite, a fait, le 16 décembre 1922, à l'Union des Adhérents Orientaux de l'Alliance Israélite, la conférence suivante :*

Mesdames, Messieurs,

Il est peut-être bien présomptueux de ma part d'avoir accepté de vous entretenir d'un sujet que d'autres, par le prestige de leur talent, les services rendus, l'autorité de leur personne, étaient plus qualifiés pour traiter devant vous. La difficulté de la tâche ne m'a pas échappé, j'en ai conscience. Si j'ai cédé à l'offre très flatteuse qui m'était faite, c'est surtout parce qu'elle m'est apparue comme un hommage rendu à une mémoire très chère. En me dérobant à cet appel, j'aurais cru manquer à l'accomplissement d'un pieux devoir.

Pour m'encourager, j'ai, permettez-moi de vous le dire, escompté votre bienveillante indulgence. Entre vous et moi, il existe, me semble-t-il, un trait d'union, un lien, créé par un sentiment puisé aux mêmes sources. Pour vous, comme pour moi, l'œuvre de l'*Alliance* n'est-elle pas mêlée aux souvenirs les plus chers, à ces souvenirs d'enfance et de jeunesse qu'il est toujours si doux d'évoquer ? Beaucoup d'entre vous, le plus grand nombre je crois, ont fréquenté des écoles que l'*Alliance* a essaimées dans tout l'Orient, à Constantinople, à Smyrne, à Salonique, à Damas, à Bagdad, et où vous avez reçu de maîtres d'élite, épris de leur tâche, dont ils font un véritable apostolat, non seulement un ensemble de connaissances utiles et pratiques, mais aussi et surtout cette forte empreinte morale, qui donne pour toujours une conception plus haute et plus noble des devoirs de la vie.

C'est également à mes jeunes années que remonte mon premier contact avec l'*Alliance*, c'est au foyer paternel que j'ai commencé à la connaître. Dans l'intimité des causeries familiales, j'ai appris ses interventions bien souvent renouvelées pour la défense des israélites opprimés, pour la protection des malheureuses victimes de l'intolérance et du fanatisme.

Encore lycéen, j'ai eu entre les mains, pour les lire, comme modèles de pensée et de style, des rapports où professeurs et directeurs retraçaient d'une plume alerte et brillante la physionomie de leur école ou évoquaient, dans un tableau pittoresque, le milieu dans lequel ils exerçaient leur bienfaisante action. Quelquefois, c'était la lecture d'un devoir d'élève, remarquable par la maturité d'esprit qu'il dénotait dans le développement de sujets difficiles.

Voilà comment, bien longtemps avant d'avoir l'honneur de faire partie du Comité Central, j'ai connu l'*Alliance*, et il me semble que j'ai toujours un peu vécu dans l'intimité de cette grande personne morale, aujourd'hui plus que sexagénaire. Ce passé déjà long ne pèse pas sur elle et c'est là, vous le voyez, la supériorité des institutions que le poids des années n'atteint pas. Mais pour garder leur vitalité, pour conserver leur puissance d'action, il faut, c'est là une condition indispensable, qu'elles se fortifient par le concours d'énergies nouvelles. Votre présence ce soir est bien faite pour nous donner pleine confiance dans l'avenir. L'*Alliance* n'aura jamais trop de bonnes volontés pour continuer sa tâche, qui est encore grande. Celle qu'elle a accomplie est déjà considérable, et ce n'est pas dans les quelques moments d'attention que vous voulez bien me consacrer qu'il me sera possible de vous la retracer. Son action, je peux le dire sans exagération, s'est exercée presque dans tous les pays, soit par son vaste réseau d'institutions scolaires, soit par ses interventions incessantes pour le triomphe du droit et de la justice contre l'erreur et la violence. Aussi voudrais-je tout simplement aujourd'hui vous rappeler ses origines, vous montrer quel

a été son programme, comment elle l'a compris, comment elle l'a appliqué.

I

Sans remonter à une époque trop lointaine, on peut, je crois, rattacher les origines de l'*Alliance* à une première action collective exercée en 1840 par les israélites d'Occident pour défendre leurs coreligionnaires d'Orient à l'occasion de la vieille et stupide accusation du meurtre rituel, ressuscitée à Damas et répétée la même année à Rhodes et à Aix-la-Chapelle.

L'affaire de Damas a eu dans le monde israélite, et en dehors de lui, un trop grand retentissement pour que je ne vous la rappelle pas d'un mot. Un moine, le père Thomas, avait disparu dans des conditions dont l'histoire n'a pas encore percé le mystère. On prétendait avoir trouvé ses os dans la maison d'un juif. Une expertise démontra plus tard que les os retrouvés étaient ceux d'un chien. Mais, à l'instigation d'un Italien, devenu consul de France, le prétendu meurtre est aussitôt imputé aux israélites. Des notables de la communauté sont arrêtés, emprisonnés et torturés. Plusieurs moururent dans les supplices. L'émotion fut grande, elle eut son écho jusqu'au Parlement anglais, dont l'accès était encore cependant fermé aux israélites en raison de l'obligation qu'ils auraient eue d'affirmer sur l'Évangile « la foi de véritable chrétien ». Dans une séance de la Chambre des Communes, Robert Peel demanda à lord Palmerston l'intervention du gouvernement anglais pour mettre fin aux cruautés commises à Damas, et lord Palmerston répondit « qu'il avait enjoint au consul général d'Angleterre de représenter au pacha d'Égypte l'effet que produisaient dans la Grande-Bretagne de semblables atrocités et de le presser, dans son propre intérêt, de faire des enquêtes qui puissent faire découvrir les vrais coupables, de protéger les innocents et de leur faire obtenir réparation ». Dans un meeting organisé par le lord maire à Mansion House, et

auquel assistaient des commerçants, des banquiers, des membres du Parlement et du clergé, O'Connell, résumant la pensée des orateurs, qui avaient tous témoigné de leur horreur pour le tragique événement de Damas, s'écriait : « Je fais appel à tous les Anglais afin qu'ils élèvent leur voix en faveur des victimes de cette honteuse oppression. »

Soutenus par ce mouvement d'opinion, les israélites de France et d'Angleterre comprirent la nécessité d'agir, d'unir leurs efforts pour sauver les malheureuses victimes. Ils choisirent trois délégués qui devaient aller demander justice à Mehemet Ali, vice-roi d'Égypte, dont l'armée occupait alors la Syrie. Ces délégués, dont nous pouvons avec fierté évoquer le souvenir, étaient : pour l'Angleterre, un grand philanthrope, Sir Moses Montefiore; pour la France, Munk, l'éminent orientaliste, et Crémieux, l'ardent républicain, l'admirable avocat, l'orateur entraînant qui devait, pendant tout le cours de son existence, mettre au service des israélites opprimés, persécutés pour leur foi toutes les ressources de son cœur, de son intelligence et de son incomparable talent. Le succès de la mission fut complet. De Mehemet Ali les trois délégués obtinrent la liberté des accusés encore vivants, la proclamation de leur innocence, et, du Sultan Abdul Medjid, un firman qui déclarait calomnieuse l'accusation du meurtre rituel et l'interdisait dans son empire. Si l'on n'avait pu malheureusement sauver tous les accusés, tous étaient déclarés innocents.

Ce fut un triomphe pour les délégués, qui, dans leur voyage de retour, furent partout acclamés; mais, en parcourant les communautés de l'Orient, ils avaient pu se rendre compte de l'état précaire dans lequel vivaient les israélites. Dès ce moment, Munk et Crémieux pensèrent que, pour changer leur état, pour les relever à leurs yeux et aux yeux des autres, il n'y avait que l'instruction.

De l'idée, Crémieux passe à la réalisation. Il fonde des écoles primaires à Alexandrie et au Caire; mais, soutenues par ses seuls efforts, elles n'ont eu qu'une existence éphémère.

Nous trouvons en quelque sorte, dans cette action de 1840, l'embryon de l'œuvre future de l'*Alliance*, de cette action commune en faveur du judaïsme.

Des années s'écoulaient, et voici qu'en 1858 un autre événement suscite dans l'opinion publique une émotion considérable, qui montre les progrès faits par la conscience du droit. C'est l'enlèvement, à Bologne, par les gendarmes pontificaux, du petit Mortara, sous le prétexte que, baptisé subrepticement chez ses parents par sa nourrice, il appartenait à l'Église. Il y eut une explosion de surprise et d'indignation. Sans doute, l'histoire avait enregistré d'autres violences, des abjurations imposées par la force, des supplices infligés à ceux qui préféraient le martyre plutôt que de trahir leur foi. Ce qui avait pu être entrepris contre des collectivités ne se présentait que sous la forme d'un attentat isolé. Mais ce passé lointain semblait à jamais aboli. Soixante-dix ans après la Révolution Française, on ne concevait plus que fût possible, dans un Etat voisin des Etats civilisés, la violation d'un des droits fondamentaux de la société, le droit du père sur son enfant. Il se fit partout un grand mouvement d'opinion, en France surtout. Dans notre pays, champion-né du droit et de la justice, d'admirables polémistes soutinrent la réclamation de la famille Mortara, comme à une époque plus récente d'autres devaient se lever, plus nombreux encore, pour défendre un innocent contre l'opinion publique un moment égarée. En 1858, la tâche n'était pas très aisée, la presse ne connaissait pas encore la liberté; elle sut cependant, avec toutes les habiletés de langage nécessaires, demander compte au gouvernement français de l'impunité de l'attentat de Bologne protégé par la présence de ses troupes à Rome. Le gouvernement fut touché, il fit des remontrances, mais elles devaient rester vaines, l'Église affirmant qu'aucun droit, même celui du père de famille, ne pouvait prévaloir contre le sien. Elle garda l'enfant.

## II

C'est alors que reparait dans la presse israélite une idée qui avait déjà été formulée et dont les circonstances démontraient plus que jamais l'opportunité : la constitution d'un Comité de défense israélite, qui centraliserait à Paris les efforts des israélites émancipés dans le double intérêt de défendre les résultats acquis et de les propager, avec la double mission de maintenir les droits acquis et de battre en brèche les injustices encore debout.

La nécessité semble s'imposer d'assurer aux israélites disséminés dans le monde, beaucoup dans des pays où ils sont encore l'objet de lois d'exceptions ou victimes de l'intolérance, une défense constante, une protection assidue et d'avoir une organisation régulière pour prévenir les iniquités ou en obtenir la réparation. Un exemple s'offrait, celui de l'*Alliance Evangélique Universelle*, qui, laissant de côté toutes les questions sur lesquelles il peut y avoir divergence, avait réussi à grouper les confessions chrétiennes autour d'un programme à la fois simple et élevé, la tolérance, l'égalité des consciences, la lutte contre l'oppression. De ces principes au triomphe desquels elle s'était attachée, cette Association a fait, je me plais à le rappeler, la plus belle application en élevant une énergique protestation à l'occasion de l'affaire Mortara. N'appartient-il pas aussi aux israélites de s'entendre et de s'unir ? Sans doute, il existe plusieurs grands pays où les israélites sont pleinement émancipés, des corps constitués qui, sous le nom d'administrations consistoriales, de *Board of Deputies*, veillent à la défense de leurs intérêts religieux ou moraux, mais ces organisations, plus ou moins officielles, ont une action restreinte, limitée au pays même où elles fonctionnent. Ce qu'il faut, c'est réunir toutes les bonnes volontés, toutes les sympathies éparses en une vaste association qui aura pour objet la défense de l'honneur et de la liberté israélites partout où l'un est outragé, l'autre opprimé ou menacé. Voilà l'idée qui se fait jour, et déjà

le nom futur de l'œuvre est prononcé; mais il faut passer à la réalisation, et c'est toujours l'étape la plus difficile à franchir; elle va l'être rapidement par un groupe de jeunes gens.

Ils sont dix-sept, appartenant, les uns aux professions libérales, les autres au commerce, à l'industrie; tous sont épris du même idéal de liberté, de justice, de fraternité qui a été celui de la Révolution de 1848, dont ils ont été les jeunes témoins. Ils ont vu en elle l'héritière de la Grande Révolution, la continuatrice de son œuvre, abolissant l'esclavage, supprimant la peine de mort en matière politique, affranchissant les peuples, proclamant, réalité encore lointaine, la fraternité humaine. Ils ont vécu dans cette atmosphère, ils en sont tout imprégnés. La Révolution française leur apparaît elle-même comme inspirée par le génie prophétique, dont ils sont également nourris. Leur foi religieuse, leur foi politique, se confondent dans un même sentiment, et c'est à cette double source qu'ils puisent la généreuse ardeur qui les anime. Ils se réunissent, ils délibèrent; mais dix-sept, c'est encore trop pour aboutir rapidement; ils désignent six d'entre eux, auxquels ils donnent mission de fonder la société, d'élaborer les statuts et de faire un appel aux israélites. Au mois de mai 1860, l'*Alliance Israélite Universelle* est constituée.

Le programme de l'*Alliance* est tout entier contenu dans deux lignes de ses statuts :

Travailler partout à l'émancipation et aux progrès moraux des israélites.

Prêter un appui efficace à tous ceux qui souffrent dans deux lignes de ses statuts :

Tâche immense, que rendaient surtout difficile la dispersion des israélites à travers le monde, la diversité de leur état, la profondeur de leur misère, leur affaissement, leur incapacité de se relever seuls, leur agglomération dans les pays où le hasard les avait jetés. Ils étaient tolérés dans ces pays à une époque où ils ne l'étaient pas ailleurs et, par un singulier



retour des choses, les pays où ils étaient tolérés jadis sont souvent ceux où ils se trouvent les plus malheureux aujourd'hui.

Il fallait faire disparaître de vieux préjugés, restes de lois surannées; il fallait lutter contre un ensemble de mesures oppressives ou contre l'arbitraire, les exactions, les violences.

Il fallait aussi agir sur les israélites eux-mêmes, déprimés par des siècles de persécutions; il fallait changer leur état moral, les relever, les instruire, en faire des hommes libres, capables de se défendre, de se faire respecter. Pour entreprendre pareille tâche, de quelles ressources disposaient donc ces jeunes gens ? On en chercherait en vain l'indication dans les statuts, qui sont muets à cet égard, et on le comprend, ils devaient tout attendre de l'avenir. Mais ils sont enthousiastes, « En Theos » ils ont Dieu en eux, c'est là une force supérieure à toutes, c'est tout le génie français, c'est tout le génie juif.

Quel souffle anime leur appel, dont la rédaction avait été confiée à Eugène Manuel, le fin lettré, le délicat poète, vous allez en juger par les quelques passages suivants :

« ... Si vous détestez les préjugés dont nous souffrons encore, les reproches qu'on généralise, les mensonges qu'on répète, les calomnies qu'on fomenté, les dénis de justice qu'on tolère, les persécutions qu'on justifie ou qu'on excuse...

« Si vous croyez que l'union est un bien, que, partageant des nationalités différentes, vous pouvez cependant mettre encore en commun, en dehors de tous les partis, vos sentiments, vos désirs et vos espérances...

« Si vous croyez que, par les voies légales, par l'invincible puissance du droit et de la raison, sans causer aucun trouble, sans effrayer aucun pouvoir, sans soulever d'autres colères que celles de l'ignorance, de la mauvaise foi et du fanatisme, vous pouvez obtenir beaucoup pour rendre beaucoup en retour par votre travail et votre intelligence incontestée...

« Si vous croyez qu'un grand nombre de vos coreligion-

naires, encore accablés par vingt siècles de misère, d'outrages et de proscriptions, peuvent retrouver leur dignité d'hommes, conquérir leur dignité de citoyens...

« Si vous croyez que des ressources aujourd'hui disséminées, des travaux isolés, des influences sans portée suffisante, des volontés sans direction, des aspirations sans objet défini, peuvent trouver par l'association un emploi meilleur, et faire sentir l'action de tous à tous les coins du globe...

« Si vous croyez enfin que l'influence des principes de 89 est toute-puissante dans le monde, que la loi qui en découle est une loi de justice, qu'il est à souhaiter que partout son esprit pénètre, et que l'exemple des peuples qui jouissent de l'égalité absolue des cultes est une force, venez, écoutez notre appel, accordez-nous votre adhésion, votre concours; l'œuvre est grande et bénie peut-être :

« Nous fondons l'*Alliance Israélite Universelle* ! »

### III

Toute l'œuvre de l'*Alliance* va découler de ce programme. Dès ses premières années, nous voyons se dessiner la double action qu'elle va exercer, action extérieure, action intérieure.

Elle va agir, faire appel à l'opinion, à l'intervention des gouvernements des pays libres, pour mettre un terme à l'arbitraire, aux lois d'exception, aux violences, à l'oppression dont les israélites sont, dans trop de pays encore, les victimes. Elle va, avec une ardeur inlassable, lutter pour la justice et le droit et, dans un instant, j'essaierai de vous le montrer.

Mais, en même temps, elle a pensé que son action serait incomplète et même inefficace, si elle ne travaillait à relever les israélites, à les instruire dans les pays où, sous l'influence des persécutions, des préjugés séculaires, ils vivaient isolés, repliés sur eux-mêmes, diminués physiquement et moralement, ne recevant d'autre enseignement que celui de l'hébreu, donné par des maîtres n'ayant d'autre science que celle de la tradition qu'ils avaient recueillie et qu'ils s'efforçaient de trans-

mettre. Il fallait faire luire dans ces milieux arriérés le rayon de la civilisation d'Occident. Il fallait répandre les bienfaits d'une instruction qui, mieux adaptée aux nécessités de la vie moderne, permettrait à ces malheureuses populations d'abandonner de pauvres et misérables métiers, comme celui du colportage, pour entrer dans toutes les carrières de l'activité humaine.

Dès 1862, avec les premiers fonds dont elle dispose, la Société ouvre une école à Tétuan. En 1864, à Tanger. En 1865, à la demande de deux israélites européens, deux modestes artisans échoués dans la capitale des califes, dans la ville merveilleuse des Mille et une Nuits, une école est ouverte à Bagdad. Son histoire pourrait illustrer toute l'œuvre scolaire de l'*Alliance*; ses débuts sont difficiles; elle se heurte aux préjugés des israélites eux-mêmes, au fanatisme religieux, à la méfiance pour tout ce qui vient d'Europe. Un premier directeur recule devant la difficulté de la tâche, l'école est un instant fermée; mais les élèves, qui ont déjà compris les services que leur rendra l'instruction, adressent au Comité Central une supplique rédigée en français pour réclamer sa réouverture. Un nouveau directeur est envoyé et Bagdad va devenir, avec le temps, un de nos plus importants centres scolaires, grandement soutenu par la générosité des membres de la communauté.

Il y a quelques mois, nous avons eu la satisfaction profonde de voir un ancien élève de l'école de Bagdad manifester sa gratitude envers l'œuvre de l'*Alliance* par un geste magnifique, qui a permis l'inauguration, dans la majestueuse ville de Versailles, d'une superbe école où se formeront nos institutrices.

En conférant à M. Shahmoon, pour cette belle initiative, la croix de la Légion d'honneur, le gouvernement de la République a témoigné en même temps de sa haute estime pour l'œuvre de l'*Alliance* et les services qu'elle a rendus à l'influence française en Orient. Dans nos écoles, vous le savez, la langue d'enseignement est le français : son choix répondait

sans doute au sentiment des fondateurs de l'*Alliance*, mais il s'imposait, comme il s'impose encore, parce qu'elle est un admirable instrument de progrès humain et de haute civilisation. Avec la langue, c'est le génie de la France, fait de bon sens, de clarté, de mesure et surtout de généreux idéalisme qui a pénétré dans les masses, formé les esprits, enthousiasmé les cœurs. L'accueil que la France a rencontré auprès de nos coreligionnaires, soit lorsqu'elle a fait entrer dans son domaine colonial la Tunisie et le Maroc, soit plus récemment au cours de la dernière guerre, lorsque ses troupes ont occupé Salonique ou que son influence s'est exercée en Syrie, montre les sympathies ardentes qui lui étaient acquises. C'est vers la France, qui les a initiés à la vie morale et intellectuelle, c'est vers la France, pays du droit et de la liberté, que des générations d'élèves, devenus des hommes éclairés, ont tourné leurs regards reconnaissants. Quelle récompense pour les fondateurs de l'*Alliance*, patriotes aussi ardents qu'israélites convaincus, quel encouragement pour leurs continuateurs !

Aussi s'efforceront-ils de triompher de toutes les difficultés de l'heure présente, difficultés matérielles, nées de la crise économique mondiale, de l'augmentation générale du coût de la vie avec les charges énormes qu'elle entraîne, difficultés morales aussi, créées par le nationalisme un peu jaloux qui s'est manifesté dans les Etats héritiers de territoires turcs et qu'un instant même nous avons pu redouter du gouvernement d'Angora. Espérons que la Turquie, qui a toujours été favorable à nos écoles, restera fidèle à cette tradition.

De ces écoles s'étendant du Maroc à l'Égypte dans l'Afrique du Nord, de Salonique à Constantinople dans la presqu'île des Balkans, en Asie Mineure, en Syrie, en Mésopotamie, en Perse, je regretterais de ne pouvoir vous parler plus longuement, si vous n'aviez sur moi une supériorité que je vous envie, celle de les connaître.

Cette œuvre scolaire a été complétée, parachevée par les œuvres d'apprentissage, professionnelle et agricole. L'*AL-*

*liance* a pensé que sa mission serait insuffisamment remplie si, après l'instruction générale qu'il a reçue à l'école, l'enfant n'apprenait pas un métier qui lui permît de gagner honorablement sa vie. Elle a créé des œuvres d'apprentissage, des écoles d'arts et métiers.

Désireuse aussi de montrer que l'israélite peut, comme les autres, se livrer au travail de la terre, quand il ne lui est pas interdit de la posséder, quand il n'est pas chassé d'un pays dans l'autre, condamné à la vie nomade, l'*Alliance* a tenu à créer des œuvres d'apprentissage agricole.

Dès 1868, elle fondait en Palestine, dans le pays auquel les juifs sont attachés par tant de souvenirs et tant d'espérances, l'école de Mikweh-Israël, qui a ouvert la voie à la colonisation palestinienne.

Voilà, bien sommairement résumée, l'œuvre accomplie par l'*Alliance* à l'intérieur du judaïsme, œuvre de relèvement et de régénération. Ce n'était, et ce n'est sans doute, qu'une partie de son programme, mais une partie essentielle, qui devait lui donner pour son action extérieure une force, une autorité incomparables. L'œuvre scolaire a été en quelque sorte l'armature solide et puissante sur laquelle elle a pu s'appuyer.

En aidant de malheureuses populations à sortir de l'ignorance et de la misère où des siècles d'oppression les avaient réduites, en répandant l'instruction, en réveillant chez elles le sentiment de dignité endormi par un long passé de vexations, l'*Alliance* leur a donné les moyens de se défendre et de ne plus subir passivement les humiliations, les injustices ou les violences.

Dans des pays arriérés, comme était le Maroc avant le Protectorat, comme est encore la Perse, où trop souvent les israélites ont à souffrir de l'explosion du fanatisme religieux, l'école est un asile que le drapeau français sait, s'il le faut, rendre inviolable.

Le directeur n'est pas seulement un maître, il est le défenseur naturel de ces malheureuses populations, il repré-

sente la civilisation d'Occident, il est une sorte de missionnaire, et l'autorité morale dont il jouit lui permet de faire entendre sa voix. Il est pour l'*Alliance* un précieux auxiliaire dans son œuvre de protection et de défense des opprimés.

Pour le succès de cette tâche, où elle est tout entière, l'*Alliance* a besoin de l'appui des gouvernements, du nôtre surtout. Les services qu'elle a rendus et qu'elle ne cesse de rendre lui ont acquis des titres à son estime, à sa sympathie, dont les marques précieuses ne lui manquent pas.

#### IV

L'œuvre scolaire a donné à l'*Alliance* une autorité plus grande pour son action extérieure, que j'appellerais politique si je ne carignais que ce mot ne fût pris dans un sens qui ne doit pas lui être donné.

L'*Alliance* s'est, en effet, gardée de toute ingérence dans les conflits internationaux; elle est toujours restée étrangère aux réglemens qui décident du sort des peuples, leur assignent des territoires et des frontières. Quand elle est intervenue, quand elle a fait appel aux grandes puissances, elle ne la fait que pour réclamer au profit des israélites, dans les limites des pays où ils vivent, l'égalité des droits et le respect des traités qui l'avaient garantie. Née sur le sol de France, inspirée par les principes que la Révolution Française a consacrés, l'*Alliance* n'a eu d'autre pensée et poursuivi d'autre but que d'en revendiquer le bénéfice pour tous les israélites, à quelque pays qu'ils appartenissent.

« Ne sont-ce pas les lois et les mœurs qui nous isolent, disait l'appel, alors qu'on nous impute de chercher l'isolement comme une condition de notre existence religieuse ? Les ghettos ont-ils partout disparu ? Nous sommes Français en France, Dieu merci, ne devons-nous pas vouloir que nos coreligionnaires soient Russes à Moscou, Espagnols à Madrid, Italiens à Rome ? »

L'*Alliance* n'a cessé de se consacrer à cette tâche avec

une inlassable énergie et une foi qui ne s'est jamais laissé décourager ni égarer vers d'autres buts.

L'*Alliance* n'a cessé d'agir au nom de l'idée du droit, qu'il fût lésé dans la personne d'un seul ou de toute une collectivité.

Fondée sous l'empire de l'émotion causée par l'enlèvement du jeune Mortara, elle intervient aussitôt en sa faveur et s'adresse au gouvernement du roi Victor-Emmanuel, qui l'assure, par une lettre du comte Cavour, de ses meilleures dispositions. Trois de ses membres se rendent au meeting organisé à Mansion House par le président de la *Société Évangélique* de Londres, ils s'y rencontrent avec les plus hauts personnages de l'Église anglicane et délibèrent avec eux sur les démarches à entreprendre.

Presque au même moment, l'*Alliance* présente au tsar Alexandre II une requête pour lui demander la révision du procès qui a amené en 1853 l'incarcération de soixante-trois israélites de Saratoff et leur condamnation, bien que leur innocence eût été reconnue par le ministre de la Justice lui-même.

C'est encore à ses débuts que l'*Alliance* engage le bon combat contre l'inégalité qui frappe les israélites français, non pas dans leur pays, bien entendu, mais lorsqu'ils passent la frontière. Il y avait encore, en 1860, on a peine à le croire, des cantons suisses où le séjour des israélites n'était pas toléré. Un israélite français s'y rendait-il, qu'il était expulsé; y passait-il un contrat, ce contrat était déclaré nul.

Déjà, en 1835, le gouvernement de Louis-Philippe s'était ému de cette situation; il avait fait des représentations énergiques au gouvernement du canton de Bâle-Campagne, qui, par son attitude, dit la note, méconnaissait « le libre exercice du droit d'établissement et de propriété » envers des Français, et il avait été jusqu'à suspendre avec lui toutes relations de chancellerie. Félicité par Crémieux d'avoir si fermement défendu l'égalité des Français, le roi lui avait répondu : « Comme roi, j'ai soutenu ce principe, et je vous ai déjà

témoigné plusieurs fois combien j'avais été heureux de vous en faire l'application. J'espère que l'égalité deviendra générale, et je le désire beaucoup. Je crois que c'est de l'intérêt bien entendu de tous les peuples, et la raison doit finir par l'emporter, comme l'eau qui tombe goutte à goutte finit par percer le plus dur rocher. »

L'*Alliance* a, depuis ses débuts, été comme cette eau qui tombe goutte à goutte ; si elle n'a pas encore percé le dur rocher des préjugés, elle l'a déjà fortement entamé. Voici qu'en 1860, de nouveau, un israélite français se voit refuser l'autorisation de s'établir à Bâle-Ville. Des réclamations s'élèvent, l'*Alliance* décide de se saisir de la question. Elle obtient le concours de l'*Alliance Évangélique Suisse*, dont le président, le pasteur Pétavel, était venu la saluer à sa première assemblée générale. L'*Alliance Évangélique* adresse de solennelles représentations aux gouvernements cantonaux qui maintiennent des lois d'exception contre les israélites. L'*Alliance Israélite*, appuyée par le gouvernement français, s'adresse au peuple d'Argovie. Le gouvernement fédéral agit auprès du Grand Conseil de ce canton, qui vote l'émancipation des israélites, mais un plébiscite la repousse. L'*Alliance* continue son action, et bientôt l'Argovie donne aux israélites la plénitude des droits civils et politiques.

Mais l'injustice subsiste encore dans d'autres cantons. En 1865, sur les instances de l'*Alliance*, le gouvernement français exige de la Confédération Suisse, qui l'accepte, que, dans le traité de commerce qui va être signé, soit consacrée une disposition assurant définitivement les mêmes droits à tous les Français, sans distinction de culte. C'était préparer la voie à l'émancipation des israélites de Suisse. Refuserait-on à un israélite suisse ce qui était reconnu à un israélite français ? Fort de la stipulation du traité, le gouvernement fédéral pouvait bientôt obtenir des gouvernements cantonaux l'abolition de toute loi d'exception. C'est, peut-on dire, par l'influence de l'*Alliance* que la Suisse est devenue un pays de liberté.

Je vous aurais incomplètement fait comprendre le sentiment qui animait les fondateurs de l'*Alliance*, leur respect du droit, leur ardeur à le défendre, quels que fussent ceux envers lesquels il était méconnu, leur esprit de solidarité humaine si je ne vous signalais deux généreuses initiatives : l'une en faveur de protestants espagnols condamnés aux galères sous l'accusation de propagande religieuse; l'autre en faveur des chrétiens du Liban, des chrétiens de Damas, des chrétiens de cette contrée et de cette ville où s'était réveillée, vingt ans auparavant, la ridicule et abominable accusation du meurtre rituel.

Rien ne montre mieux que ces quelques exemples le haut idéal moral de l'*Alliance*.

Quand on parcourt les Bulletins de cette première période, on est étonné, je dirais presque émerveillé, de son activité. Elle entreprend une œuvre considérable de documentation, de statistique, elle veut se renseigner sur la situation des juifs dans le monde entier.

Le *Moniteur Universel* publie une correspondance du comte d'Escayrac de Lauture, relative aux Chinois, dans laquelle il parle des israélites établis à Kaï-Fon dès avant Jésus-Christ, aussitôt l'*Alliance* interroge le comte de Lauture et entre en relations avec lui.

Un agent diplomatique, M. Lejean, se rend en Abyssinie; l'*Alliance* en profite pour lui demander de la renseigner sur la situation des Falachas. Les renseignements furent sans doute insuffisants, puisque, quelque quarante ans après, l'*Alliance* chargeait d'une mission d'enquête en Abyssinie un jeune rabbin dont elle avait déjà remarqué la haute valeur, et qui est devenu une des personnalités les plus marquantes non seulement du judaïsme oriental, mais du monde ottoman. Son Eminence, et bientôt, je l'espère, Son Excellence le grand rabbin Nahoum.

L'activité de l'*Alliance*, que je vous ai montrée dans ses premières années, ne s'est d'ailleurs jamais démentie, elle n'a fait que se développer, et c'est parce qu'elle n'a cessé de

s'exercer pendant plus de soixante ans qu'il ne m'est possible que de vous en donner un simple aperçu. Partout, en toute circonstance, elle a pris la défense des opprimés, elle a revendiqué la liberté religieuse, réclamer l'égalité des droits. Il n'est pas de conférence internationale pouvant s'occuper de la situation des israélites auprès de laquelle elle ne soit intervenue, rédigeant des mémoires, envoyant même des délégués pour les défendre.

Une conférence se réunit à Madrid, ayant pour objet la question des protections des Européens au Maroc; l'*Alliance* en profite pour saisir les plénipotentiaires d'un mémoire qui résume les plaintes des israélites sur leur insécurité, l'absence de toute protection légale, de toute justice pour eux, sur la multiplicité des assassinats restés impunis. Elle les représente comme le véritable élément civilisateur au Maroc grâce aux écoles qu'elle y a ouvertes, et elle demande pour eux, avec le maintien des protections sans lesquelles le commerce leur est impossible, l'abolition des lois et usages oppressifs, l'exécution des promesses contenues dans les édits répétés du Sultan.

Deux délégués de l'*Alliance*, Netter et Veneziani, vont auprès des membres du Congrès défendre la thèse exposée dans le mémoire. Le cardinal Nina, qui représente le Saint-Siège, a déjà saisi la conférence d'un projet de résolution devant assurer le libre exercice du culte catholique. Les délégués de l'*Alliance* demandent que la portée en soit élargie, et que les droits qu'on veut faire connaître le soient au profit de tous les non-musulmans. La suggestion est accueillie avec faveur par les délégués, et surtout par le président de la conférence, Canova del Castillo, qui, s'entretenant avec Netter et Veneziani, leur disait : « Pourquoi ces malheureux ne reviennent-ils pas en Espagne? » Déjà ce langage avait été tenu par Castelar, et aujourd'hui des Espagnols éminents, comme le D<sup>r</sup> Pulido, témoignent de leur vive sympathie aux descendants des expulsés de 1492 en demandant leur retour dans leur ancienne patrie.

Après entente entre les délégués, la conférence rédige le



texte d'une adresse au Sultan, dans laquelle elle lui demande d'assurer le libre exercice de tous les cultes et d'abolir toutes les incapacités qui pèsent encore sur certaines classes de ses sujets en raison de leurs croyances. La réponse à cette adresse est la communication d'une lettre du Sultan concernant les israélites, dans laquelle Moulay el Hussein déclare que sa volonté chérifienne est qu'ils obtiennent justice sans intervention des puissances ni des représentants parce que, dit-il, « ils sont nos sujets et nos tributaires, ayant par là les mêmes droits que les musulmans devant nous et tout abus contre eux étant défendu par notre religion ».

La promesse était sans doute satisfaisante, mais l'exécution plus difficile à obtenir. Le Sultan était impuissant contre l'anarchie qui régnait dans le pays. Il réussit pendant deux ou trois ans à empêcher les excès, mais dès 1884, ils renaissent et continueront de longues années. Les brigandages, les meurtres, les dénis de justice, les exactions, les actes de cruauté des caïds provoquent des plaintes constantes de la part des israélites. L'*Alliance* n'en laisse pas une sans réponse. Elle ne se lasse pas de réclamer la protection des ministres et consuls européens, et ceux-ci ne cessent d'intervenir. Menacée dans ses possessions de l'Afrique du Nord par l'anarchie croissante du Maroc, la France se décide, après entente avec l'Angleterre, à y rétablir l'ordre, mais elle se heurte à l'Allemagne, qui, pour lui faire échec, donnait son appui au sultan. Des négociations longues, pénibles, inquiétantes aboutissent à un accord pour la réunion d'une conférence européenne à Algésiras.

Si l'acte d'Algésiras ne mentionne pas les israélites, ils n'ont pas été oubliés à la conférence, et l'*Alliance* n'y fut pas étrangère. La conférence fut saisie d'une résolution préparée par le délégué des Etats-Unis, White, et le ministre de France, M. Revoil, ayant pour objet la rédaction d'un vœu qui serait adressé à Sa Majesté chérifienne pour lui demander de prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de la situa-

tion des israélites. La proposition eut l'appui du marquis Visconti Venosta, représentant de l'Italie, du duc d'Almodovar del Rio, délégué de l'Espagne, qui crut devoir ajouter « qu'aucun pays plus que l'Espagne n'était heureux d'adhérer à ce haut sentiment de tolérance religieuse, puisque tant d'israélites au Maroc sont rattachés à l'Espagne par les liens de la descendance et la communauté de langue ».

Les intrigues de l'Allemagne devaient encore permettre des résistances de la part du gouvernement marocain, mais bientôt, avec le mandat conféré à la France, avec le développement de son protectorat, les israélites, si longtemps menacés et violentés, allaient connaître la douceur de vivre sur un territoire où notre pays étend son autorité, faite de justice et d'humanité.

C'est surtout en faveur des israélites des Etats balkaniques que l'action de l'*Alliance* a eu à s'exercer avec une fermeté et une continuité de vues qui ne se sont jamais démenties. En Turquie, n'hésitons pas à le proclamer, — c'est à l'honneur de ce pays, — les israélites n'ont connu aucune persécution, et n'en a pas été de même dans les principautés qui s'en sont détachées pour acquérir l'autonomie et devenir ensuite des Etats indépendants.

Au lendemain même du traité de Paris de 1856, qui avait été pour le sultan l'occasion de renouveler ses déclarations antérieures sur la liberté des cultes, l'égalité entre tous ses sujets, les israélites de Serbie et, quelques années après, ceux de Roumanie devaient connaître le régime le plus oppressif, subir les mesures les plus injustes et les plus cruelles.

Pouvait-on s'y attendre de la part de la Roumanie, qui, par ses origines et sa formation latines, éveillait tant de sympathies et semblait devoir être, aux confins du monde oriental, un foyer de civilisation et de progrès? Les hommes politiques que la Révolution venait de porter au pouvoir avaient vécu en France au milieu de la jeunesse des écoles, mêlés aux manifestations populaires, en relations avec les personnalités les

plus considérables du parti républicain, les Michelet, les Quinet, dont ils se disaient les disciples.

Quand, en 1866, Crémieux se rendit à Bucarest, il pouvait croire, après l'accueil qu'il avait reçu au Parlement, où ses paroles éloquentes sur la liberté religieuse avaient soulevé un véritable enthousiasme, que la cause des israélites était définitivement gagnée. En prenant congé des députés, il s'écriait : « Que Dieu bénisse la Roumanie ! » Il suffit d'une agitation de presse, d'une émeute provoquée le jour où le vote de l'émancipation devait intervenir pour qu'elle fût repoussée. Quel douloureux réveil devait suivre !

De cette date commence une période d'excès, de violences, de persécutions, que l'*Alliance* ne cesse de dénoncer et contre lesquels la France éleva bien souvent de généreuses protestations. L'*Alliance* ne se décourage pas, elle veut faire triompher la justice et le droit si odieusement outragés. En 1876, au lendemain de la guerre turco-serbe, la conférence qui doit se tenir à Constantinople lui paraît une occasion favorable pour agir en faveur des israélites roumains. Le véritable caractère de son intervention est bien défini au cours d'une réunion qui doit la préparer. « Nous n'avons pas l'intention, dit un des orateurs, de recourir contre la Roumanie à la Turquie, mais aux puissances garantes, qui sont les amies et les protectrices de la Roumanie, et cette mesure ne peut point être considérée comme offensante pour ce pays. Nous nous adressons aux puissances, non point avec des intentions hostiles aux Roumains, mais avec la pensée de leur rendre service en hâtant la solution de cette grave question de l'émancipation des juifs roumains. »

Mais la conférence de Constantinople échoue, et la guerre russo-turque éclate. Celle-ci se termine par la défaite de la Turquie, la signature du traité de San-Stefano, qui font du Monténégro, de la Serbie et de la Roumanie des Etats indépendants.

Les grandes puissances s'émeuvent et ne veulent pas que

la question d'Orient se règle en dehors d'elles. Elle le sera au Congrès de Berlin, qui marque une date des plus importantes dans l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle et dans l'histoire de l'*Alliance*.

Trois membres du Comité Central : Kann, Netter et Veneziani se rendent auprès des plénipotentiaires pour obtenir qu'ils imposent aux Etats qui seront créés ou appelés à l'indépendance le respect de la liberté religieuse et de l'égalité devant la loi. Ce sont les principes même de la Révolution française qu'ils demandent à la Conférence de faire entrer dans le domaine du droit international, et ce sont aussi les représentants de la France qui auront l'honneur de les défendre.

L'initiative de la proposition fut prise par Waddington, ministre des Affaires étrangères, premier délégué à la conférence. Il la soutint avec la largeur de vues, la noblesse de sentiments qui le caractérisaient. Pour triompher des objections, des difficultés invoquées, il sut insister sur l'obligation qu'avaient les jeunes nations qui voulaient entrer dans la famille européenne d'accepter des principes qui sont à la base de l'organisation sociale de tous les pays d'Europe.

Les Etats qui, sur leur propre territoire, méconnaissaient ces principes de liberté religieuse auraient cru se placer en dehors des nations civilisées en ne mêlant pas leur vote à celui de la France. Le texte proposé fut adopté. Une même stipulation fut insérée aux articles 5, 20, 35, 44, imposant à la Bulgarie, à la Serbie, au Monténégro, à la Roumanie l'obligation de reconnaître « que la distinction de croyances religieuses et de confessions ne pourrait être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne les droits civils et politiques ». C'est la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen consacrée comme une règle du droit public européen par tous les grands Etats réunis au congrès de 1878. Voilà le résultat considérable obtenu par les efforts de l'*Alliance*.

Mais la tâche était loin d'être achevée.

La Bulgarie, la Serbie, le Monténégro, se conformèrent loyalement au traité de Berlin. Dans ces pays, les israélites n'ont pas tardé à jouir de tous les droits civils et politiques. La Roumanie ne voulait pas se soumettre au traité. Au lieu de respecter le principe posé par l'art. 44 et de l'insérer dans sa Constitution, elle imaginait de s'y soustraire en considérant les israélites comme des étrangers. Pour rassurer les puissances et les amener à la reconnaître, elle se déclarait toutefois prête à faire disparaître le principe de l'inégalité politique pour cause de religion en modifiant un article de sa Constitution, l'article 7, qui n'admettait à la naturalisation que les étrangers de rite chrétien, mais en même temps, en soumettant chaque naturalisation au vote d'une loi, elle la rendait presque impossible. L'*Alliance* ne resta pas inactive, et le ministre des Affaires étrangères, Waddington, fit à plusieurs reprises entendre à la Roumanie, qui multipliait ses démarches pour obtenir sa reconnaissance, qu'il n'était pas possible au gouvernement français de sacrifier les idées dont il s'était fait le défenseur.

Les autres puissances semblaient aussi vouloir imposer à la Roumanie le respect du traité ; elles y auraient réussi si elles étaient restées d'accord, mais il se tramait à Berlin de louches négociations dont les israélites devaient être l'enjeu. L'article 44 allait être entre les mains de Bismarck une arme de guerre, une espèce d'article d'échange pour arracher à la Roumanie des concessions d'ordre financier. Il fallait obtenir du gouvernement roumain qu'il rachetât les chemins de fer, dont, dix ans auparavant, un consortium d'hommes d'affaires et de grands seigneurs avait entrepris la construction. Ils étaient gravement compromis, il fallait les sauver.

Comme le dit le roi Carol dans ses Souvenirs, « l'affaire intéresse les grands magnats de Silésie. Ceux-ci, de leur côté, y ont entraîné tous leurs amis et subordonnés. Parmi les actionnaires de la Société roumaine des chemins de fer, nous trouvons, écrit-il, des grands banquiers et des dames de

la cour, mais aussi des laquais de grandes maisons et même des cochers de fiacre... presque tout Berlin en un mot ».

L'empereur et Bismarck demandent à la Roumanie d'échanger contre de bons titres de rente roumaine à des cours avantageux des actions dépréciées et invendables. La Roumanie résiste, l'Allemagne la menace alors de ne pas la reconnaître puisqu'elle ne respecte pas les conditions auxquelles l'article 44 a subordonné son indépendance.

Le 2 février 1880, après de longs pourparlers, la Roumanie se décidait à accepter le rachat des chemins de fer, et le 8 février, son représentant à Berlin pouvait télégraphier à Bucarest que le prince de Bismarck avait notifié « il y a trois jours aux gouvernements anglais et français que l'Allemagne était disposée à reconnaître la Roumanie ».

La France trouvait les mesures prises insuffisantes. M. de Freycinet, qui avait succédé à Waddington, demandait que la reconnaissance fût subordonnée à l'engagement que les modifications introduites dans la Constitution roumaine fussent le point de départ de dispositions plus étendues. Mais, forte de l'appui de l'Allemagne, la Roumanie ne voulait plus accepter de conditions. Déjà la Russie, l'Autriche, l'Italie l'avaient reconnue. Pour ne pas rester isolée, la France devait, à son tour, accepter de signer avec l'Allemagne et l'Angleterre une note dans laquelle ces trois puissances se déclaraient prêtes à entrer en relations diplomatiques régulières avec le gouvernement princier.

La Roumanie ne voulait pas exécuter le traité de Berlin; reconnue maintenant par les grandes puissances, elle en avait la possibilité.

Les israélites roumains allaient connaître le régime le plus atroce, la plus dure des persécutions, la persécution légale. Une série de dispositions législatives devaient entraver leur vie économique et intellectuelle, leur fermant successivement un grand nombre de professions, et interdisant presque complètement à leurs enfants l'accès des écoles.

La Roumanie pouvait persévérer dans cette voie sans ris-

que d'être rappelée par les grandes puissances au respect du traité de Berlin.

## V

Après 1880, un vent de réaction venu de l'Est de l'Europe commençait à souffler, balayant un peu partout les idées libérales. Comme toujours, les israélites devaient en être les victimes. Une coalition d'intérêts politiques, religieux, commerciaux s'abritant sous un nom nouveau engageait contre eux la lutte. On n'osait dire qu'on combattait la religion, on transformait la guerre religieuse en guerre de race : l'antisémitisme était né.

Il a sévi dans grand nombre de pays avec un caractère plus ou moins violent. En Allemagne, en Autriche, il s'est manifesté par des attaques dans la presse, dans les livres, dans les sermons, dans les réunions publiques, répandant des calomnies, des accusations fausses, qui aboutissaient à des actes de violence. En Russie, il a pris les formes les plus brutales : le pillage, l'incendie, la destruction, provoquant des horreurs telles qu'il a fallu trouver un mot pour les caractériser : c'étaient les pogromes.

Devant cette douloureuse réalité, une théorie de déception et de désespoir s'est fait jour. Puisque les pays où les juifs sont établis depuis des siècles, auxquels ils sont attachés par tant de liens, où ils remplissent toutes les obligations, tous les devoirs du citoyen se refusent encore à les traiter comme tels, les considèrent comme des étrangers et les persécutent, pourquoi donc continuer à revendiquer des droits qu'on leur dénie, pourquoi persévérer dans une illusion décevante ? Ne vaut-il pas mieux chercher le salut dans d'autres voies et par d'autres moyens ? Pourquoi ne pas constituer un Etat où ils trouveraient, avec la sécurité, la tranquillité après lesquelles ils aspirent, la douceur d'avoir une patrie ?

C'était un espoir à donner aux masses, un espoir qui pouvait être un réconfort temporaire. Mais était-il une solution,

devait-il détourner l'*Alliance* de son programme, l'amener à le modifier? L'idée de l'émigration n'était pas nouvelle pour l'*Alliance*. C'est elle qui, dès 1869, dans une conférence tenue sous la présidence de Crémieux pour rechercher un remède à la situation des juifs de Russie que venaient d'éprouver cruellement la famine et l'épidémie, et, plus tard, après l'atroce persécution de 1881, avait eu la hardiesse de la préconiser. Par ses soins furent dirigés vers les Etats-Unis les premiers groupes d'émigrants, que tant d'autres devaient suivre pour constituer, avec le temps, sur le sol de la grande république amie, un des centres les plus importants du judaïsme. Mais si l'on améliore la situation des privilégiés, de ceux qui s'en vont, que fait-on pour modifier le sort de ceux qui restent ?

Dans une de ses improvisations brillantes, qui faisaient le charme et le succès des premières assemblées générales de l'*Alliance*, Crémieux, voulant montrer le développement d'Israël, rappelait les paroles de l'abbé Grégoire : « Savez-vous, me disait en 1831 notre abbé Grégoire, ce digne prêtre qui, le premier, fit entendre des paroles de bienveillance et d'amour pour les juifs, savez-vous que nos statistiques établissent qu'il y a six millions de juifs? Six millions! vous n'avez jamais atteint ce nombre, même quand vous étiez une nation florissante au plus beau temps de votre histoire. »

Les statistiques de l'abbé Grégoire sont vieilles de presque un siècle. Celles de 1922 donneraient sans doute quinze millions. Comment pourraient-ils revenir tous dans la Palestine retrouvée?

Ces chiffres sont suffisamment éloquents pour montrer ce qu'on peut attendre de pareilles solutions, mais ne se heurterait-on pas à des difficultés insurmontables, que l'*Alliance* devrait rester fidèle à son programme.

Il est fondé sur les idées les plus nobles de l'humanité, ce sont des idées qu'on n'abandonne pas et qu'Israël doit avoir à honneur de faire triompher dans le monde. N'a-t-il pas une mission de justice ? Sans doute, le droit peut subir

des éclipses, il peut être méconnu, mais il a en lui une force qui ne se laisse pas étouffer. L'*Alliance* n'accepte pas la défaite du droit, elle entend le faire triompher. Voici ce qu'en 1901 le président de l'*Alliance*, dans une notice consacrée à l'un de ses fondateurs, Eugène Manuel, disait de ce mouvement nouveau : « La continuité d'un régime oppressif dans certains pays, la guerre faite dans d'autres au judaïsme par la réaction politique et religieuse depuis un quart de siècle ont créé le sionisme, qui enseigne à ses adeptes à ne rien attendre des peuples qui les persécutent et les méconnaissent, à ne pas même chercher une vie nouvelle au milieu des peuples libres, mais à se résigner à l'isolement, à se laisser aller au rêve de la constitution de je ne sais quel Etat juif, dont le lieu est à peine déterminé, où ils vivraient tranquilles, alors qu'il faut leur apprendre à se défendre, les pousser au combat pour la liberté de conscience, l'égalité civile et politique, les faire participer aux progrès de la civilisation des peuples au milieu desquels ils vivent. »

Ces quelques lignes résument tout le programme de l'*Alliance*, c'est celui auquel elle est restée et entend rester fidèle, c'est celui qu'elle a défendu auprès de la Conférence de la Paix.

La France, elle aussi, appuyée par les grandes puissances alliées et associées, est restée attachée à ses généreuses traditions. Dès le début de la conférence, le gouvernement français a attiré son attention sur la situation douloureuse des juifs et lui a demandé de fixer des garanties qui leur assureraient définitivement dans les Etats nouveaux ou agrandis par les efforts communs avec les plus grands sacrifices les conditions d'égalité absolue dans lesquelles ils vivent en Occident, en France, en Italie, en Angleterre ou aux Etats-Unis. C'est ce qui a été réalisé.

Au cours de cette dernière période, l'*Alliance* a été digne de son passé, elle a déployé une activité qui mériterait d'être mise en lumière s'il n'était encore trop tôt pour retracer cette histoire si proche.

La tâche était délicate. Il fallait éviter le danger de formules trop vagues et trop générales, qui risquaient de rester inefficaces et de laisser les israélites, comme au lendemain du traité de Berlin, sans recours contre les gouvernements qui voudraient ne pas s'y soumettre.

Il fallait aussi, tout en tenant compte des différences de langue et de culture, qui peuvent encore, dans certains pays, séparer les israélites des populations au milieu desquelles ils vivent et justifier des garanties particulières, ne pas aller au delà du but poursuivi, et ne pas créer, comme certains le demandaient, sous le nom de droits nationaux, un régime d'exception dont ils seraient les premières victimes.

Les traités passés avec la Roumanie, la Pologne, la Hongrie, ont tenu compte de ces deux considérations: ils consacrent le principe de l'égalité civile et politique, sans distinction de race, de langue ni de religion. Par des dispositions nettes et précises, ils empêchent que soient considérés comme étrangers ceux qui sont nés sur le territoire, et le traité roumain contient notamment une disposition ainsi conçue :

« La Roumanie s'engage à reconnaître comme ressortissants roumains, de plein droit et sans aucune formalité, les juifs habitant tous les territoires de la Roumanie et ne pouvant se prévaloir d'aucune autre nationalité. » C'est ce que l'*Alliance* n'avait cessé de réclamer, et tel est le résultat obtenu par ses efforts persévérants.

Les traités ont fait plus encore, ils ont reconnu aux minorités ethniques et confessionnelles le droit collectif de conserver leur autonomie hospitalière, linguistique et culturelle. Il ne faudrait pas se méprendre sur la portée de ces clauses et y voir, avec une revendication nationale, une atteinte aux principes de l'Etat. Ce droit collectif a pour seul objet de sauvegarder les droits individuels, d'en assurer l'exercice, de les protéger contre une majorité qui pourrait être oppressive. C'est ce que l'*Alliance* a très nettement déclaré au len-



demain de la signature du traité polonais dans les termes suivants :

« Les juifs liant leur destinée à celle de leur pays, participant à sa vie intellectuelle, morale et politique et à sa prospérité économique, il importe, non d'établir un nouveau mur de séparation, mais, au contraire, de renverser définitivement les barrières encore existantes, en vue de faciliter le rapprochement des divers éléments de population et de réaliser leur unité morale.

« La Conférence de la Paix a reconnu aux israélites des nouveaux Etats la plénitude des droits de citoyen; elle a assuré, en même temps, le respect de leurs traditions religieuses et le maintien de leurs institutions scolaires, religieuses et charitables.

« L'*Alliance Israélite* adresse l'expression de sa profonde reconnaissance aux représentants des grandes puissances d'Europe et d'Amérique, qui ont apporté un si grand esprit de libéralisme dans le règlement de cette question. Elle l'adresse spécialement à la France, dont les mandataires, fidèles à l'esprit qui est l'honneur de ce pays, ont voulu que dans l'humanité nouvelle dont les bases sont actuellement jetées, il n'y eût plus de citoyens de catégories inférieures, mais ont pensé qu'à des devoirs égaux doit correspondre partout l'égalité des droits. »

Cette égalité de droits est maintenant reconnue, c'est un immense progrès, mais est-elle devenue une réalité? Hélas! non. Les nouvelles qui nous arrivent de Pologne, de Roumanie, de Hongrie sont encore bien attristantes. Les israélites y souffrent de violences, de mesures oppressives, qui les atteignent jusque dans leur essor intellectuel, comme cette loi du *numerus clausus*, qui leur ferme l'entrée des Universités. Mais il ne faut pas désespérer. Après l'effroyable tourmente qui a bouleversé le monde, ce n'est pas en un jour qu'il peut retrouver son équilibre. Ce n'est pas en un jour que peuvent s'éteindre des haines séculaires, disparaître des préjugés fortifiés par le réveil d'un nationalisme ombrageux et

jaloux, ou l'âpreté d'une concurrence rendue plus dure par la misère dont souffrent tant de pays.

On peut espérer que les principes de droit et de justice, que l'*Alliance* a l'honneur d'avoir toujours revendiqués, dont elle a obtenu la consécration dans des actes diplomatiques, seront respectés, qu'ils sauront conquérir les esprits, pénétrer dans les mœurs. Pour protéger les droits méconnus ou violés, les minorités religieuses ne sont plus sans recours, elles peuvent s'adresser à la Société des Nations, à ce grand organisme de paix et de justice internationales, dont la dernière assemblée générale vient d'étendre des moyens d'action, de rendre le contrôle plus vigilant et plus effectif.

Les débats qui se sont déroulés à Genève il y a quelques mois, à l'occasion de la demande d'admission de la Hongrie, montrent que les représentants des grandes nations entendent faire respecter les clauses relatives aux minorités.

L'*Alliance* ne doit donc pas se laisser détourner de sa voie; elle a été depuis plus de soixante ans le défenseur du droit, elle doit le rester. Elle doit être la sentinelle toujours en éveil, toujours prête à dénoncer les atteintes qui lui sont portées, toujours prête à venir au secours des opprimés. Sa tâche ne sera achevée qu'au jour lointain et presque messianique où sera réalisée, à l'intérieur de chaque patrie, l'union des esprits et des cœurs.

IMPRIMERIE FRANÇAISE  
(Maison J. DANGON)  
123, rue Montmartre, 123  
— PARIS —  
GEORGES DANGON  
Imprimeur

